

Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

Proposition de soutien à l'extension de la plate-forme de mobilité de la Ville de Karlsruhe en une plate-forme de mobilité transfrontalière sur tout l'espace PAMINA

Rapport n° CP/2018/191

Service gestionnaire:

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de soutenir le projet d'extension de la plate-forme de mobilité de la Ville de Karlsruhe en une plate-forme de mobilité transfrontalière sur tout l'espace PAMINA. Par une extension géographique, notamment aux trois Villes de Wissembourg, Saverne et Haguenau, ainsi que par l'ajout de diverses données concernant le transport et le trafic, ce projet porté par la Ville de Karlsruhe doit permettre la mise en place d'un outil numérique performant d'information sur la mobilité, destiné à la population de tout le bassin économique transfrontalier.

L'origine du projet remonte à mai 2010, lorsque la Ville de Karlsruhe a lancé son portail de la mobilité urbaine, contenant des données de mobilité pertinentes pour partie en temps réel (disponibilité des parkings publics, perturbations liées aux chantiers,...) permettant de rendre accessibles au grand public des données jusqu'alors disponibles uniquement pour les services administratifs (cf en annexe le rapport établi par l'Eurodistrict PAMINA sur la construction de ce projet).

La deuxième étape de ce projet a été franchie en juillet 2015 avec l'extension géographique du site web urbain à un niveau régional, celui de la Technologie Region Karlsruhe (http://vmz.karlsruhe.de/portal.html?city=Karlsruhe&theme). Le site web a ainsi évolué en plate-forme de mobilité de la Technologie Region Karlsruhe, intégrant notamment les Villes de Baden-Baden, Rastatt, ainsi que les Landkreise de Karlsruhe et de Rastatt.

La dernière étape, en septembre 2016, a eu pour objet de donner une dimension transfrontalière à cette plateforme avec un site web disponible en anglais, en français et en allemand.

Dans le cadre du plan d'action mobilité adopté par l'Eurodistrict PAMINA en mars 2016, le projet de « Plate-forme de mobilité transfrontalière » a pour objectif d'assurer une continuité de la plate-forme sur le territoire PAMINA, en intégrant le côté rhénano-palatin (Villes de Wörth et de Germersheim, Landkreise Germersheim et Südliche Weinstraße) et la Ville de Bruchsal côté badois, ainsi que les trois Villes de Saverne, Wissembourg et Haguenau.

Outre l'extension géographique, l'objectif de ce projet est d'intégrer toutes les données relatives aux transports en commun (arrêts, horaires en temps réel, itinéraires) ainsi qu'une image de la situation du trafic (ralentissements/circulation fluide).

Concernant le territoire français de PAMINA, il est proposé à la Commission Permanente que soient intégrées les informations suivantes :

- Informations de mobilité relevant de la compétence du Département du Bas-Rhin :
 - intégration de données sur les trois bacs rhénans propriété du Département du Bas-Rhin;
 - intégration de la situation du trafic routier jusqu'au sud de Strasbourg ;
 - intégration des caméras de surveillance de la circulation routière du Département.

• Autres informations :

- extension de la carte numérique sur l'ensemble du nord du département du Bas-Rhin :
- intégration des données sur les transports publics en l'Alsace.

Acteur incontournable de la mobilité, le Département a vocation à participer à tout projet favorisant les déplacements, et en particulier le présent projet qui contribue clairement au développement de l'emploi transfrontalier. C'est pourquoi il est proposé que le Département participe à l'élaboration de cette plateforme, ainsi qu'à son fonctionnement.

Au-delà de la participation technique, notamment en termes de mise à disposition de données, la contribution financière attendue du Département du Bas-Rhin serait double :

Le plan prévisionnel de financement de ce projet (investissement et fonctionnement), annexé au présent rapport, précise les différents partenaires du projet ainsi que leur contribution respective. Il fait apparaître un montant total de 322 000 € pour les coûts d'investissement, et de 116 000 € pour les coûts annuels de fonctionnement.

- une subvention d'investissement à hauteur de 1 000 €, versée à la Ville de Karlsruhe, porteur du projet,
- une subvention annuelle au fonctionnement pour la maintenance de la plateforme (notamment la mise à jour des données) à hauteur de 250 € versée à la Ville de Karlsruhe à partir de 2018.

En annexe figure également la déclaration d'engagement qu'il est proposé au Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin de signer, indiquant notamment les montants et les modalités de versement des contributions départementales.

Cette action s'inscrit dans le cadre de compétence du Département en matière d'action internationale de coopération (article L.1115-1 du Code général des collectivités territoriales).

Compte tenu de ces éléments, il est proposé à la Commission Permanente de décider de donner une suite favorable à cette demande de soutien.

En cas d'accord, les crédits nécessaires à la subvention de fonctionnement et à la subvention d'investissement seraient imputés comme décrit dans le tableau ci-dessous.

La Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles, réunie le 28 juin 2018, a donné un avis favorable au présent projet.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)		Crédits disponibles (non engagés)	;	Crédits proposés
44403	65-65738-41	250,00	€	250,00	€	250,00 €
44413	204-204182-041	1 000,00	€	1 000,00	€	1 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet d'extension de la plate-forme de mobilité de la Ville de Karlsruhe en une plate-forme de mobilité transfrontalière sur tout l'espace PAMINA, ainsi qu'à son fonctionnement, y compris par la mise à disposition de données concernant le trafic routier, le covoiturage, les circulation douces, etc.;
- conditionne la participation départementale à l'intégration sur cette plate-forme des éléments suivants :
- > conception de la nouvelle page d'accueil comprenant les logos, notamment celui du Département du Bas-Rhin
- > extension de la carte numérique englobant l'intégration des données municipales par rapport au stationnement des Villes de Saverne, Wissembourg et Haguenau
- > réalisation de l'intégration des données spécifiques du Département du Bas-Rhin (webcams du trafic routier, signalement les chantiers en cours)
- > réalisation de l'intégration des webcams des sites des trois bacs rhénans du projet INTERREG "Bacs Rhénans "
- > mise en œuvre du multilinguisme (français, anglais, allemand)
- > intégration des conditions du trafic complémentaires pour le périmètre élargi de l'espace PAMINA,
- > accessibilité de la plate-forme de mobilité PAMINA depuis les sites web de l'Eurodistrict PAMINA, des Villes de Haguenau, Saverne et Wissembourg et du Département du Bas-Rhin ;
- décide d'attribuer une subvention d'investissement de 1 000 € au bénéfice de la Ville de Karlsruhe pour la réalisation de la plate-forme précitée et décide que la subvention sera versée à réception d'un courrier justificatif adressé au Département du Bas-Rhin par le Tiefbauamt Karlsruhe, pour le compte de la Ville de Karlsruhe) ;
- décide d'attribuer une subvention de fonctionnement annuelle pour le fonctionnement et la maintenance de la plateforme, à hauteur de 250 € à verser à la Ville de Karlsruhe à partir de 2018 (la contribution sera versée chaque année à réception du courrier justificatif adressé au Département du Bas-Rhin par le Tiefbauamt Karlsruhe, pour le compte de la Ville de Karlsruhe) ;

- autorise le président à signer tout acte de pure exécution relatif aux décisions précitées ;
- décide que le Département du Bas-Rhin se laisse la possibilité de mettre fin, à tout moment et pour un motif d'intérêt général, à sa participation technique et financière à ce projet de plateforme de mobilité.

Strasbourg, le 29/06/18

Le Président,

Frédéric BIERRY